

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 6 décembre 2011 à compter de 20 :50 heures par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est absent à l'ouverture de la séance et arrive à 21 :15 heures, monsieur le Conseiller, Jonathan Chalifoux.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, en soutien et personne ressources aux dossiers des travaux publics, voirie, environnement et urbanisme.

• **Ouverture de la séance ordinaire**

Le Maire ouvre la séance à 20 :50 heures.

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2011-11-357

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour avec ajout aux points 2.3, 2.5, 5.1 et du point 6.2, tout en laissant le point 9 Affaire (s) nouvelle (s) ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Le Maire entretient les personnes présentes concernant le port du ruban blanc ce 6 décembre 2011 pour contrer la violence faite aux femmes et commémorer l'évènement tragique de la tuerie de 14 jeunes femmes le 6 décembre 1989 à l'école Polytechniques de Montréal. Il rappelle et invite les gens à participer en grand nombre à la collecte de sang du Maire du jeudi 15 décembre 2011 de 13h30 à 20h00 au Centre communautaire, Salle Julie-Daoust.

* * * * *

RÉSOLUTION 2011-12-358

Internet rural haute vitesse – honoraires consultant pour partage

Considérant l'étude des 2 propositions dans le cadre de l'appel de propositions pour Internet haute vitesse dans le cadre du projet Internet haute vitesse pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste;

Considérant qu'il y a lieu pour les municipalités participantes de prendre le temps d'étudier les soumissions reçues et de requérir les services d'un expert en la matière si nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise des dépenses estimées à 100 \$ plus les taxes applicables pour les honoraires d'un expert

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011

ayant déjà l'expertise dans les dossiers d'Internet rural haute vitesse, pour assister les municipalités participantes dans son étude desdites propositions reçues ce 5 décembre 2011 pour un service Internet rural haute vitesse;

Que le cas échéant, la Municipalité de Saint-Antoine accepte d'être facturée par l'expert pour toutes lesdites municipalités participantes, soit pour une somme estimée à 500 \$ taxes en sus, et ce, pour, par la suite, facturer chacune des 4 autres municipalités participantes à raison de 100 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2011-12-359

Présentation et adoption des factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 6 décembre 2011 tels que présentés au montant total de 86 407,02 \$, à savoir :

Description	Montant
Déboursés en date du 6 décembre 2011	2 454,66 \$
Achats du mois	83 952,36 \$

Adoptée à l'unanimité

2.3 Gestion des édifices municipaux

RÉSOLUTION 2011-12-360

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 75 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'achat d'une caisse de fluorescents pour l'éclairage des édifices municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2.4 IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION 2011-12-361

Aménagement Maison des jeunes 2011-2012

Considérant que le projet d'aménagement de la *Maison des jeunes* au Pavillon des loisirs Desjardins s'est vu accordé une aide financière au montant de 20 000 \$ dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation au montant n'excédant pas 6 000 \$ en 2011 (Financement prévu au budget 2011 et subventionné en partie par le Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu)

Adoptée à l'unanimité

2.5 GREFFE

- Procès-verbaux

RÉSOLUTION 2011-12-362

Procès-verbal séance ordinaire du 1^{er} novembre 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-12-363

Procès-verbal séance extraordinaire du 7 novembre 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-12-364

Procès-verbal séance extraordinaire du 22 novembre 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 novembre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-12-365

Procès-verbal séance extraordinaire du 30 novembre 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 novembre 2011, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

2.6 Gestion du personnel

Personnel à la Maison de la Culture

Tous les membres du personnel à la Maison de la Culture terminent le ou vers le 15 décembre prochain pour la période du Temps des Fêtes. Des dispositions temporaires seront prévues prochainement pour la reprise des activités en janvier 2012.

* * * * *

RÉSOLUTION 2011-12-366

Embauche d'un (e) surveillant pour la patinoire saison 2011-2012

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche d'un (e) surveillant pour la patinoire saison 2011-2012, embauche qui sera entérinée par le Conseil en janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-12-367

Embauche d'une personne pour l'exécution de travaux communautaires

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche d'une personne devant exécuter des travaux communautaires d'une durée de 40 heures, travaux sous les directives de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie et les décisions suivantes en découlent:

RÉSOLUTION 2011-12-368

Autorisation de dépenses pour le Service de protection contre l'incendie

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 250 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour le Service de protection contre l'incendie comme suit:

Description	Montant
Batteries aaa-aa-c-d-9volt	150 \$
1 gallon peinture blanche	50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-12-369

Embauche de pompier à temps partiel
Monsieur Mark-André Robert

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche monsieur Mark-André Robert comme pompier à temps partiel pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et ce, aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal en voirie, lequel rapport comporte les travaux exécutés en novembre et ceux à venir en décembre.

* * * * *

5 LOISIRS

5.1 Parcs, terrains de jeux, Pavillon des loisirs Desjardins et Centre communautaire

Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires
Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse, fait rapport verbal des activités en cours et à venir. La décision suivante en découle :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011

RÉSOLUTION 2011-12-370

Trousse de 1^{er} soin pour le Pavillon des loisirs Desjardins

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise des dépenses de 79,28 \$ taxes en sus s'il y a lieu pour l'achat d'une trousse de premiers soins pour le Pavillon des loisirs Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Loisirs culturels

Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion
Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités en cours et à venir, dépose et commente les statistiques du mois de novembre. À l'égard du dossier de relocalisation de la Bibliothèque au 16, rue Marie-Rose :

RÉSOLUTION 2011-12-371

Projet de relocalisation de la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion au 16 Marie-Rose
Pour l'engagement d'un architecte pour la préparation d'un plan préliminaire dans le
cadre de la demande de subvention au MCCCCFQ

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a décidé de faire une demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCCFQ) dans le cadre de son programme *Aide aux immobilisations* et que la Municipalité désire accompagner sa demande d'un plan préliminaire des aménagements et d'une évaluation des coûts le plus près possible de la réalité;

Considérant la réception conforme de l'offre de l'architecte J. Dagenais au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables et celle conforme de l'architecte Daniel Cournoyer au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que le Réseau BIBLIO de la Montérégie défrayera les 2/3 des coûts jusqu'à concurrence de 1000\$ en autant que la Municipalité dépose auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec une demande de subvention;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal engage l'architecte Daniel Cournoyer, le plus bas soumissionnaire conforme, pour préparer un plan préliminaire et une évaluation des coûts du projet le plus près de la réalité pour la relocalisation et d'aménagement de la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion au 16, rue Marie-Rose, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Maison de la Culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités survenues en novembre. Elle informe que les parties sont prêtes à signer la convention de bail pour 2 locaux à la Maison de la Culture de la Municipalité et qu'une entente pour travaux de conciergerie pourrait intervenir avec monsieur Michel Marchessault au courant du mois de janvier 2012, le tout assorti d'une description de tâches.

RÉSOLUTION 2011-12-372

Autorisation Convention de bail avec Chants de Vieilles

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011

Que le Conseil municipal autorise le Maire, ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-comptable, à signer la convention de bail 2011-2013 avec l'organisme Chant de Vieilles (Le Vent du Nord) pour la location de 2 locaux à l'étage de la Maison de la Culture de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Il est 21h15, monsieur le Conseiller Jonathan Chalifoux arrive et prend sa place à la Table du Conseil pour participer aux discussions et délibérations du Conseil jusqu'à la fin des présentes.

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout Déchets domestiques, récupération, écocentre MRC Marguerite-D'Youville Rapports du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler dans ce secteur d'activités.

* * * * *

6.2 Cours d'eau Tessier

RÉSOLUTION 2011-12-373

Cours d'eau Tessier – Projet Gaz Métro

Considérant que la compagnie Gaz Métro est responsable d'un gazoduc situé entre la ville de Contrecoeur et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-La-Prairie;

Considérant que suite aux inspections régulières du gazoduc, il appert que des interventions sont nécessaires afin de protéger la conduite qui se trouve à certains endroits très près du fond des cours d'eau sous lesquels elle circule;

Considérant que les interventions prévues à cette fin ne peuvent pas être permises en vertu du règlement 40-06 sur les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant que le règlement 40-06 (article 2.5) prévoit une procédure pour les demandes d'autorisation spéciale au Conseil de la MRC;

Considérant que pour être reçue, la demande d'autorisation spéciale au Conseil de la MRC doit être formulée par le Conseil de la Municipalité dans laquelle est projetée l'intervention, et ce, au moyen d'une résolution;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est en faveur de l'intervention et se dit prête à accepter les interventions proposées par Gaz Métro;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte que la réalisation des travaux correctifs proposés par Gaz Métro soit réalisés dans le cours d'eau TESSIER, tel que présenté aux documents suivants :

- Projet n° 2010-004,
- Plan de localisation (PT 10065),
- Plan F-1 Plan et profil C.E.,
- Plan G-1 Batardeau et bassin de sédimentation,
- Plan G-2 Détails de gestion de l'écoulement;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'étudier le projet pour les fins de l'autoriser.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011

7 Protection de l'environnement

Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques commente et dépose le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2011 et les décisions suivantes en découlent :

Demandes d'abattage d'arbre

Le Conseil municipal approuve les recommandations favorables du CCE à l'égard de la demande d'abattage d'arbre en référence au point 3 dudit compte-rendu, et, le cas échéant, ledit Conseil exige une replantation sur le terrain, conformément aux dispositions de l'article 12.17 du règlement de zonage 2009-002 et amendement(s) en vigueur dans la Municipalité en plus, d'exiger du propriétaire du 31, rue Benoît qu'il communique avec Hydro-Québec afin de s'assurer que les normes de sécurité soient respectées lors de l'abattage. D'autre part, le Conseil municipal approuve également et autorise l'ajout au formulaire de demande d'abattage d'arbre, une section permettant de connaître le type3 d'arbre qui sera planté en remplacement.

Un (1) érable Giguère ayant 20 pouces de diamètre à 1,2 mètre au sol, par son propriétaire, monsieur Robert Delisle du 31, rue Benoit.

Une (1) plaine blanche divisée en deux branches secondaires de 16 pouces chacune à 1,2mètres du sol.

* * * * *

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

Rapport de l'inspecteur municipal en urbanisme

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport mensuel de novembre comportant les activités d'octobre et préparé par l'inspecteur municipal en urbanisme. La décision suivante en découle :

RÉSOLUTION 2011-12-374

Dérogation mineure non autorisée au 51, chemin de la Pomme-d'Or

Considérant la demande de dérogation mineure pour le 51, chemin de la Pomme-d'Or, demande qui consiste à autoriser l'ajout d'un vestibule fermé sur le perron avant, un garage attaché en cours latérale et l'ajout d'un étage au bâtiment;

Considérant la recommandation non favorable au Conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 28 novembre 2011, recommandation en référence à sa résolution n°CCU2011-11-022;

Considérant la procédure régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure au 51, chemin de la Pomme-d'Or et recommande au demandeur de revoir l'ensemble des dérogations demandées pour tenter de le rendre conforme au règlement dans la mesure du possible et lui suggère de présenter au demande de PPCMOI afin de permettre au voisinage de se prononcer sur le projet.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-12-375

PIIA –enseigne commerciale au 54, rue Benoit

Considérant la demande présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion tenue le 28 novembre 2011, demande en vertu des règlements n^{os} 2009-002 de zonage et 2009-007 du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et leurs amendements concernant le projet d'une enseigne commerciale attachée au mur de la résidence sise au 54, rue Benoit;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement ladite demande en référence à sa résolution CCU n^o 2011-11-023 parce que ledit projet, tel que les plans déposés, est conforme auxdits règlements de zonage et du PIIA et amendements en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve le projet de l'enseigne commerciale attachée au mur de la résidence sise au 54, rue Benoit parce que ledit projet est conforme aux règlements n^{os} 2009-002 de zonage et 2009-007 du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et leurs amendements en vigueur dans la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-12-376

Autorisation de signatures du Protocole d'entente Pareclemco Phase 3

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-comptable à signer avec l'autorité compétente de Pareclemco, le protocole d'entente Pareclemco Phase 3.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-12-377

Rang de l'Acadie – chemin public de la Municipalité

Considérant la demande d'information et de document, par le demandeur, l'arpenteur-géomètre, monsieur Luc Bouchard à l'égard de l'ouverture du rang de l'Acadie aussi appelé rang des Quarante et particulièrement, information et document concernant l'ouverture du chemin en front des lots 107, 108, 151, 152 et 153 dans la première concession à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que suite aux recherches effectuées aux archives de la Municipalité et par celle-ci et à leur transmission, ledit demandeur demande une résolution ou une lettre de confirmation officielle de la Municipalité à l'effet que le rang de l'Acadie est une propriété publique de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que les documents transmis audit demandeur dans ce dossier font foi de leur contenu et qu'à la connaissance de la Municipalité, le rang de l'Acadie est un lot à caractère de chemin et utilisé comme chemin par le public en général et qu'il est la propriété de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011

7.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement (Martine Lizotte)

Rapport du Comité (CCCT)

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal des dernières activités au Comité et concernant les Fleurons.:

9 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) : aucune.

* * * * *

10 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h40 et porte sur : Évaluation 2012, Maison de la Culture, variation des taux de taxes, gaz de schiste, règlement ressources naturelles, 16, rue Marie-Rose, boîtes postales et rénovation cadastrale.

11 CORRESPONDANCES : aucune.

* * * * *

• PROCHAINES RENCONTRES

Caucus à huis clos	Mercredi, 4 janvier 2012 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 10 janvier 2012 – 20h00

* * * * *

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2011-12-378

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 22 :30 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière